



Une aide svp je vai me retrouver a la rue

Par **wawa72**, le **02/10/2009** à **12:32**

Boujour, mon propriétaire m'a fait signer le bail qu'il a signé à son tour, j'ai payé une caution pour qu' il me bloque l'appartement et qu' aucune visite ne s'y refasse . Tous les papiers étaient en règle et je devais avoir les clés aujourd'hui le 1er octobre 2009 sauf qu'il m'a appelé en me disant qu'il avait vendu l'appartement mais qu'il m'en proposait un plus petit au meme prix et au meme étage, alors que je n'étais en aucun cas d'accord .

Donc je voulais savoir si j'ai le droit de porter plainte et quels sont les risques encouru pour l e propriétaire ? merci d'avance .

Par **fabienne034**, le **02/10/2009** à **16:21**

Bonjour,

vous avez signer un bail il doit vous livrer l'appartement

il l'a peut être non pas vendu mais reloué

à voir.....

S'il vous propose un plus petit le loyer ne doit pas être le même puisque la prestation n'est pas la même.....

Si vous contestez avant d'entrer au tribunal vous serez à la rue

entrez sans rien signer puis contester par l'air en précisant que vous ne pouviez pas faire autrement d'entrer dans les lieux car vous seriez à la rue

vous saisissez ensuite le tribunal d'instance pour réclamer une baisse du loyer pour perte de prestation.

:

Par **nanardo**, le **05/10/2009** à **21:34**

Bonjour wawa72,

c'est incroyable dégoûtant beurk

cela ressemble beaucoup à une escroquerie!

AVEZ PENSE A CONTACTER LA POLICE OU LA GENDARMERIE ??

rien à faire **TOUT DE SUITE** devant une chose aussi dégueulasse malheureusement ...
écrire une lettre à Sarko et brûler un cierge à Notre Dame

**SURTOUT NE RIEN SIGNER DE NOUVEAU AVEC CET INDIVIDU COMME L'INDIQUE
FABIENNE**